



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 2 octobre 2024 à 19 h 05.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Mélanie Laberge

Est aussi présente Madame Stéphanie Lafond, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes.

344-2024-10

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL
- SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL
DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (SERVICE
RHRT)
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

345-2024-10

**3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU
TRAVAIL - SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS**

DU TRAVAIL DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (SERVICE RHRT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service de remplacement temporaire de la direction générale (« DGI ») ;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'embauche d'un DGI sont d'un maximum de 1 200 \$ conformément à l'offre de service de la FQM ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ce qui a trait à l'embauche d'un DGI ;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare mandate le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de de remplacement temporaire de la direction générale, et ce, selon l'offre de service soumise par la FQM.

QUE Émilie Boisvert, mairesse, soit et est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service soumise par la FQM, ainsi que tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

346-2024-10

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse

Stéphanie Lafond
Directrice générale adjointe et
greffière- trésorière adjointe